

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le

ID : 034-213402118-20250626-0252025-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 19/06/2025

DELIBERATION N° 025-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six juin à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER

Absents : Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

AUTORISATION SIGNATURE DEVIS MAINTENANCE CAMERAS DE VIDEO SURVEILLANCE ABSYS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre un contrat de maintenance pour les caméras de vidéosurveillance de la commune.

La société ABSYS a été sollicitée et a fourni un devis d'un montant de 1 560€ HT soit 1 872€ TTC pour un contrat de maintenance annuel.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION à l'unanimité**

ACCEPTE la proposition de la société ABSYS pour un contrat de maintenance annuel au prix de 1 560€ HT soit 1 872€ TTC

DIT que les crédits ont été prévus au budget 2025

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire